



## Modification contrat crèche

Par **Karole27**, le **20/09/2019** à **13:34**

Bonjour,

Maman d'un petit garçon de 3 ans 1/2 et d'un petit garçon de 21 mois actuellement en crèche à temps plein, je souhaiterais savoir s'il est possible de modifier le contrat pour un mi-temps. La directrice m'ayant contacté avril/mai pour savoir si je mettrais toujours mon enfant à temps plein, j'avais répondu que oui sauf qu'entre temps (juin/juillet) on m'a annoncé une maladie de la peau et de là tout à été vite, rdv dermato, docteur, prise en charge.... je n'est donc pas eu le temps d'en informer la directrice avant la fermeture en juillet .

Début Septembre je me rend à la crèche pour y mettre mon fils sauf que absence de la directrice pendant 15 jours, je parle donc de la situation à son adjointe qui reste compréhensive à ce sujet mais me demande si je veux quand même signer le contrat, là dessus bien sûr j'ai signé le contrat par sécurité pour mon enfant car la crèche en n'est quand-même responsable et depuis toujours pas de nouvelles de la directrice depuis son retour. Ais-je le droit de modifier mon contrat sachant que je ne souhaite pas le mettre durant les vacances scolaires ni les mercredis car je garde aussi mon deuxième de 3 ans 1/2 durant ces périodes .

Sachant que je devais reprendre le travail en Octobre et que l'on m'a proposé de prendre un congé parental d'éducation jusqu'au 3 ans et que mon conjoint et moi sommes amenés à déménager en 2020 pour des raisons de santé, cela fait un énorme trou dans le portefeuille.

Par **morobar**, le **20/09/2019** à **14:59**

Bonjour,

C'est avec la crèche qu'il faut négocier.

Avec en tête que le nombre de places est limité, et que vous avez peut-être évincé un autre enfant.

Ou au contraire que la liste d'attente est pleine, et que votre dédit ne gênera pas la crèche.